

Départementaux U15 et U17 le 04 juin 2023

Championnats Départementaux U15 et U17 – Sarthe - Mayenne

LES BOUTIGNIERES / 72 250 Parigné l'Evêque

CLM individuel et Circuit – 04 juin 2023

Article 1^{er} – Présentation de l'épreuve.

Les Championnats Départementaux U15 et U17 sont organisés aux Boutignières / Parigné L'Evêque (72) le dimanche 04 juin 2023 en 2 tronçons : 1 CLM individuel et 1 épreuve en circuit. L'épreuve est ouverte aux compétiteurs U15 et U17 Dames et Hommes, et régie par les règlements de la FFC. Ces Championnats sont organisés **Brette Sportif**.

Article 2 – Format de l'épreuve / Kilométrage.

L'épreuve se déroulera sous forme d'un contre-la-montre individuel et d'une épreuve en circuit.

Concernant les U15 : le matin CLM de 7km et l'après-midi 3 tours de 9,900km soit 29,700km.

Concernant les U17 : le matin CLM 1 tours de 9,800km et l'après-midi 7 tours de 9,900km soit 69,3km.

Article 3 – Engagements / Participation.

Les engagements se font par internet, par la plateforme mise à disposition par la FFC.

L'engagement sur place ne sera pas possible.

Tarif de l'engagement par internet : 8 €

Article 4 – Permanence / Remise des dossards et transpondeurs / Contact.

La permanence / remise des dossards et transpondeurs aura lieu à :

Sous un barnum Route de la Maison Neuve.

Les Boutinières 72 250 Parigné l'Evêque.

Concernant les U15 distribution des dossards de 8h00 à 9h00

Concernant les U17 distribution des dossards de 8h00 à 10h00

Contact « engagements » : Laurent Drouault – 06 24 78 84 88

Article 5 – Départ / Ordre de départ. Et arrivée

Le départ sera donné à proximité du podium route du Mans

à partir de 9h00 pour les U15 et de 10h20 pour les U17

Conformément à la réglementation de la FFC, les compétiteurs devront se présenter dans la zone d'appel pour un contrôle des équipements 15 minutes avant leur horaire de départ. Une fois le contrôle des équipements effectué, le compétiteur devra rester dans la zone de d'appel.

L'ordre des départs du contre-la-montre sera communiqué vendredi 02 mai 2023 à 20 heures. L'ordre de départ sera diffusé sur les réseaux ou sites internet des organisateurs.

Les départs seront donnés de minute en minute.

Les arrivées pour les U15 seront au 7^{ème} km.

Les arrivées pour les U17 seront à proximité du podium.

Pour les épreuves en circuits :

Concernant les U15 : départ à 13h30 pour 3 tours de 9,900km soit 29,700km.

Concernant les U17 : départ à 15h00 pour 7 tours de 9,900km soit 69,3km.

Article 6 – Temps / Chronométrage.

La prise de temps est sous la responsabilité des chronométreurs de l'épreuve qui communiqueront progressivement les temps effectués par chacun des coureurs et le classement provisoire.

Le temps de tout coureur se présentant en retard au départ sera décompté dès l'heure prévue pour son départ. Tout coureur arrivant en retard au départ devra se présenter au chronométreur du départ, il partira à l'arrêt et tenu. Si un coureur est déjà sur la ligne de départ, le coureur retardataire devra attendre.

Article 7 – Equipements : bicyclette, vestimentaire.

Le vélo de contre-la-montre est interdit. Les compétiteurs sont tenus d'utiliser un vélo traditionnel avec roues traditionnelles à rayons et un casque traditionnel. Ils peuvent utiliser une combinaison.

L'usage de l'oreillette n'est pas autorisé sur les épreuves contre-la-montre.

Un seul dossard sera porté par le coureur, il devra être correctement épinglé.

Article 8 – Dépannage / Suiveurs.

Les véhicules suiveurs ne seront pas utilisés.

Article 9 – Ravitaillement.

Le ravitaillement est interdit pour l'épreuve CLM.

Pour l'épreuve en circuit, les consignes seront données avant le départ des épreuves suivant la réglementation FFC.

Article 10 – Comportement des coureurs en course pour le CLM.

Chaque compétiteur sera précédé d'une moto sécurité.

Cependant, pour les Contre-la-Montre la circulation automobile est théoriquement fermée à la circulation mais **tous les compétiteurs devront faire preuve de prudence et veiller à circuler du côté droit de la chaussée.**

Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape.

Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins deux mètres.

L'aide entre les coureurs est interdite.

Article 11 – Classements.

Le classement de l'épreuve est sous la responsabilité du corps arbitral et du club organisateur.

Le classement tiendra compte des éventuelles pénalités en temps prévues par la réglementation FFC.

Les compétiteurs sont tenus de consulter l'affichage du classement afin que le corps arbitral puisse traiter rapidement les éventuelles réclamations.

Le classement général se fera par addition des temps du CLM et de l'épreuve en circuit.

Article 12 – Protocole.

Tous les protocoles se feront en fin de journée.

Seront demandés pour chaque protocole :

Les 3 premiers du classement général U15 > Hommes, Femmes Sarthe - Mayenne

Les 3 premiers du classement général U17 > Hommes, Femmes Sarthe - Mayenne

Pour les autres catégories femmes on verra suivant les participantes de chaque département

Les compétiteurs devront se présenter en tenue de compétiteur sans casque, ni lunettes, ni bonnet.

Article 13 – Contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage est prévu aux :

Local poste de secours

Article 14 – Pénalités / Réclamations.

Le Collège des arbitres en lien avec les organisateurs est le seul organe à pouvoir traiter les cas non développés par ce présent règlement. Les pénalités sont celles prévues par la réglementation de la FFC. Les éventuelles réclamations sont à formuler le plus rapidement possible et de manière correcte par un licencié de la FFC auprès du collège des arbitres.